

OGA

Informations

n°182 - MARS 2026

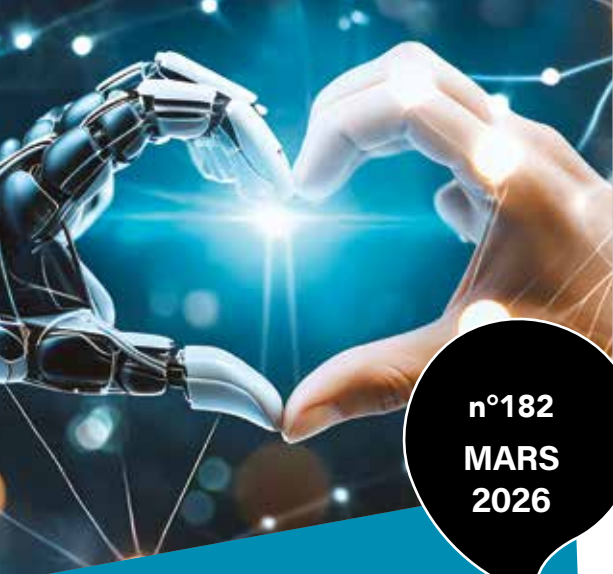
Intelligence
**COLLECTIVE
&
ARTIFICIELLE !**



© Photo : AdobeStock - YANNI

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ





n°182
MARS
2026

ÉDITO

Y A UN PROBLÈME ? C'EST LA FAUTE À L'INFORMATIQUE !

On ne l'entendait plus, cette universelle excuse à l'incompétence, à la négligence ou juste à la paresse semblait bien avoir disparu. Cette manière de dire que l'on se fiche de ce que l'on peut déléguer ou faire supporter à d'autres. Heureusement le système sait se réinventer et propose aujourd'hui une coupable universelle : l'intelligence. Autant dire qu'on a mis la barre au plus haut. C'est donc aujourd'hui la faute à l'intelligence. Artificielle, d'accord, mais intelligence. Rajoutons un I majuscule et touchons à l'universel. À moins qu'il ne s'agisse d'un abus de langage ou d'un camouflage ?

Et si nous passions un peu trop de temps à échapper à ce que nous devrions ou pourrions faire (être responsable de nos choix) ? La place de l'IA, c'est au fond du placard à balais, avec les outils utiles et les produits d'entretien, certainement pas dans la tête d'individus responsables.

Alors ? Mettre en place un coupe-circuit ? Une solution pourrait être de promouvoir l'intelligence collective comme contrôleuse de l'IA, à l'instar des responsables de la modération dans certains débats ? Il serait dommage que par paresse, négligence ou simple aveuglement nous nous condamnions à disparaître en disant « c'est la faute à l'intelligence »...

JOURNAL D'INFORMATION
DES ADHÉRENTS
DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

SOMMAIRE

P.3 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le script, sachez comprendre et poser vos questions à l'IA

P.4 RÔLE DE L'ENTREPRISE

L'évolution des responsabilités sociales de l'entreprise

P.5 THÈME DE RÉFLEXION

Pénurie de personnel, à chacun sa stratégie

P.6 TRÉSORERIE

La facturation électronique, choix possibles.

P.7 RÉSEAUX

Hyperconnexion, dépendance : les dirigeants se rebiffent

P.8 RÉSERVATION EN LIGNE

Location saisonnière : quelle plateforme en ligne pour bien vendre ?

P.9 INFOS

L'emploi des produits phytosanitaires dans le collimateur de l'Union Européenne

P.10 CRÉATION D'ENTREPRISE

Exigence et qualité, le cœur de leur projet d'entreprise

P.11 LES ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

N° ISSN 2647-8455.

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR L'OMGA 74

11, rue Jean Jaurès - BP 277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel

Dépôt légal à parution

Directeur de la publication

Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction :

OGA Arles : G. Valette

OGI : J. Loré

Amaproges : V. Dachicourt

OMGA 74 : C. Buch, J.-B. Robineau

Assistance au comité de rédaction

PENSER SIMPLE

Jean Mochon et Fanny Etter

Infographie

Agence Texto, 74960 Annecy

Impression

Faurite, route de Tramoyes, 01700 Miribel

Crédits photos

Photos non contractuelles - © AdobeStock - Kamran-Studio - momius
Olivier-Tuffé - S. Leitenberger-Leitenberger - Flash Vector - Magic - Xavier
Lorenzo - elenabl - ipolstock - xartproduction - Rido - MrPanya - Studio
Romantic - amon



THÈME DE RÉFLEXION

Vous vous intéressez à l'IA générative, mais ne savez pas comment aborder son utilisation, voici quelques repères pour bien rédiger les requêtes que vous souhaitez lui soumettre.

IA : DEVEZ-EN UN EXPERT DU PROMPT

Rédacteur : **Gilles VALETTE**

Il existe une multitude d'outils IA (intelligence artificielle). Vous trouverez dans ce tableau un aperçu simple et concret des outils d'IA les plus utilisés.

IA	UTILITÉS PRINCIPALES	EXEMPLES CONCRETS POUR LES TPE
ChatGPT	Rédaction, correction, synthèse	Emails clients, devis, posts réseaux sociaux
Claude	Analyse et synthèse de documents	Résumé de contrats, textes réglementaires
Gemini	Recherche et rédaction	Comparaison fournisseurs, rédaction rapide
Microsoft Copilot	Bureautique assistée	Courriers Word, tableaux Excel, synthèse d'emails
Canva	Création visuelle	Flyers, affiches magasin, réseaux sociaux
Gamma	Présentations	Supports commerciaux et clients
Perplexity	Recherche web fiable	Veille métier, réglementation
Notion AI	Organisation et notes	Compte rendu de réunion, plan d'action
DeepL	Traduction	Emails et documents multilingues
Otter.ai	Transcription audio	Compte rendu automatique de réunions

L'IA permet avant tout de gagner du temps, de simplifier l'administratif et de mieux communiquer, même sans compétences techniques. Mais pour obtenir un bon résultat, il faut rédiger un bon prompt (une bonne question/instruction adressée à une IA) qui doit être clair, complet et orienté vers le résultat souhaité. Voici les composants essentiels :

- 1 - Le contexte** explique la situation ou le cadre pour aider l'IA à comprendre pourquoi vous vous posez la question. Qui parle ? Dans quel domaine ? Pour quel usage ? Par exemple : « Je suis un petit commerçant ».
- 2 - L'objectif** précise ce que vous voulez obtenir. Il faut éviter des demandes vagues. Par exemple : « Explique le fonctionnement de l'IA en 5 points simples » au lieu de « Explique l'IA ».
- 3 - Le format** attendu indique la forme de la réponse souhaitée (liste, tableau comparatif, résumé de 150 mots, plan détaillé, code, email, script, etc.).
- 4 - Le niveau de détail / complexité** précise le niveau pour adapter la réponse (pour débutant, niveau

expert, langage simple, technique et détaillé).

5 - Les contraintes ajoutent des règles claires si nécessaire. Par exemple : nombre de mots, langue, ton (formel, neutre, humoristique), sources obligatoires, ne pas utiliser certains mots.

6 - Le rôle donné à l'IA (optionnel, mais très efficace) qui améliore souvent la qualité de la réponse, par exemple :

- agis comme un professeur,
- agis comme un recruteur.

Exemple concret de prompt pour un petit commerce qui souhaite trouver des solutions de développement de son chiffre d'affaires : « *Agis comme un expert en gestion de petit commerce de proximité de chaussures. Le sujet porte sur l'augmentation du chiffre d'affaires dans une boutique indépendante. Analyse les problèmes courants rencontrés par les petits commerçants (faible fréquentation, concurrence, marges réduites). Propose des solutions concrètes et réalistes, adaptées à un commerce avec peu de budget. Inclus des exemples applicables*

immédiatement en magasin. Prends en compte la relation client et l'expérience en boutique. Présente la réponse de manière structurée et claire. Utilise un ton pratique, accessible et orienté résultats ». Vous pourrez recopier ce prompt dans une IA générative comme ChatGPT et constater le résultat.

Pour rappel, une requête sur ChatGPT est 60 fois plus gourmande en énergie qu'une simple recherche sur Google. "Si on faisait autant de requêtes ChatGPT que sur Google, il n'y aurait pas assez d'électricité dans le monde", explique Luc Julia, spécialiste IA, qui nous rappelle que toutes les 3 à 20 requêtes les data centers ont besoin d'un litre et demi d'eau pour refroidir.

Une étude du MIT souligne la nécessité d'un usage modéré et réfléchi de ces outils afin de préserver les facultés intellectuelles et l'implication personnelle, éléments clés de l'apprentissage et de la créativité. Le risque est sérieux d'un déclin cognitif, de dépendance et de perte de confiance.



RÔLE DE L'ENTREPRISE

Les obligations liées à la Responsabilité Sociale des Entreprises imposées par l'Etat ne cessent de croître. Jusqu'à quel point les entrepreneurs pourront-ils l'assumer ?



L'ÉVOLUTION DES RESPONSABILITÉS SOCIALES DE L'ENTREPRISE

Rédacteur : **CLAUDE BUCH**

Au fil des dernières décennies, l'entreprise a vu ses responsabilités sociales s'élargir, en partie sous l'effet du désengagement progressif de l'État dans certains domaines comme la formation, la mobilité ou encore la santé. Longtemps cantonnée à un rôle économique, elle est désormais appelée à répondre à des enjeux sociaux autrefois pris en charge par les pouvoirs publics.

En matière de **formation professionnelle**, face à l'inadéquation entre compétences et besoins du marché du travail, l'État transfère une partie de la responsabilité aux entreprises. Celles-ci doivent former leurs salariés en continu, via le plan de développement des compétences ou l'apprentissage, afin de lutter contre le chômage et la précarité. De grandes entreprises comme Orange ou Schneider Electric ont mis en place des universités internes pour anticiper l'évolution des métiers.

La **santé** et la **sécurité au travail** illustrent également ce transfert. Les employeurs sont tenus d'évaluer les risques professionnels, de prévenir les risques psychosociaux et d'agir contre le burn-out. Concrètement, certaines entreprises ont créé des postes de responsables du bien-être des salariés, mis en place des séances de sport avec des coaches personnels, instauré des cellules d'écoute psychologique ou encore instauré des politiques de droit à la déconnexion afin de limiter les effets négatifs du télétravail intensif. Dans ce domaine, le climat général très anxieux actuel, entretenu en partie par l'Etat lui-même, est de plus en plus néfaste pour les salariés qui développent des maux et problèmes psychologiques de plus en plus lourds. Bien évidemment, ce mal-être souvent plus global, se transporte dans le monde du travail et c'est à l'entreprise qu'incombe d'atténuer, voire de solutionner ce mal.

L'État impose aussi aux entreprises un rôle accru dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité. L'index de l'égalité

professionnelle femmes-hommes oblige les entreprises de plus de 50 salariés à mesurer et corriger les écarts de rémunération. Par ailleurs, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés conduit les employeurs à adapter les postes ou à collaborer avec des structures spécialisées.

Ces nouvelles responsabilités pèsent particulièrement sur les PME, qui disposent de moyens humains et financiers limités. Contrairement aux grandes entreprises, elles ne possèdent ni services juridiques internes ni directions dédiées à la RSE. Le chef d'entreprise se retrouve souvent seul pour gérer les obligations sociales, administratives et réglementaires, au détriment du développement commercial. Les coûts et temps nécessaires à la mise en conformité, au reporting ou à la prévention des risques représentent une charge significative, parfois difficilement soutenable.

Enfin, le devoir de vigilance, imposé aux grandes entreprises, a des effets indirects sur les PME sous-traitantes, qui doivent se conformer à des exigences sociales et environnementales strictes pour conserver leurs contrats. Si l'engagement des entreprises est indispensable pour répondre aux défis sociaux contemporains, la question se pose de savoir jusqu'où ce transfert des responsabilités de l'État vers le tissu entrepreneurial peut aller, alors qu'il risque déjà de fragiliser les acteurs économiques les plus vulnérables.

Une raison de plus de prendre soin de vous.





THÈME DE RÉFLEXION

La pénurie de personnel est une réalité dans bien des métiers, notamment dans la restauration. Mais au-delà du constat et face à cet enjeu de taille, les artisans restaurateurs cherchent des réponses opérationnelles. Deux exemples d'organisations qui ont réussi à s'adapter.

PÉNURIE DE PERSONNEL, À CHACUN SA STRATÉGIE

Rédacteur : **Claude BUCH**

La pénurie de personnel s'impose aujourd'hui comme un enjeu structurel pour les artisans restaurateurs, mais pour continuer à exercer leur métier, les établissements n'ont pas le choix, et certains expérimentent des solutions très concrètes. A Annecy, les restaurants Le Binôme et Là-Haut illustrent deux stratégies différentes, ancrées dans le quotidien de l'entreprise artisanale.

Au Binôme, la rareté de la main-d'œuvre a conduit à une remise à plat de l'organisation. L'exemple le plus visible est la réduction volontaire de la carte, recentrée sur un nombre limité de plats maîtrisés. En cuisine, cette simplification permet de mieux anticiper les mises en place et de limiter les heures supplémentaires. Autre décision structurante : la fermeture de certains services peu rentables, afin de garantir des temps de repos réguliers aux équipes. Cette organisation permet au Binôme de fonctionner avec un effectif réduit (Mathilde au sucré et au service, Rémi au salé en cuisine avec son commis) sans renoncer à la qualité. Bien référencé, l'établissement s'adresse à une clientèle locale fidèle, sensible à une restauration artisanale lisible et constante.

Spécifications - Le Binôme (Annecy-le-Vieux)

- Organisation : équipe restreinte, polyvalence encadrée, plannings stabilisés
- Offre : carte courte, produits maîtrisés, volumes ajustés
- Politique commerciale : fidélisation locale, transparence sur les choix d'exploitation
- Positionnement : artisan restaurateur de proximité
- Reconnaissance : guides Petit Futé, Michelin, Gault&Millau

Dans le cas du restaurant Là-Haut, né dans la tête de Maxime et qui s'est réalisé suite à sa rencontre avec Jean Baptiste (ce sont les deux associés), la stratégie repose davantage sur l'attractivité du métier et la différenciation. Avec deux serveurs en salle, deux commis en cuisine et un ou deux

stagiaires, l'établissement a revu l'organisation des plannings afin de limiter la pénibilité et d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Des investissements dans l'outil de travail ont accompagné cette démarche, favorisant la stabilité des équipes. Ces choix impliquent une structure de coûts plus élevée, intégrée dans une politique tarifaire assumée. Là-Haut s'adresse à une clientèle de destination, en quête d'une expérience globale mêlant cadre, service et exigence artisanale. Cette approche est reconnue par les guides Petit Futé et Michelin, gages de régularité et de savoir-faire.

Spécifications - Là-Haut (74000 Annecy)

- Organisation : effectifs plus étoffés, rotations pensées sur le long terme
- Offre : cuisine travaillée, expérience client globale
- Politique commerciale : montée en gamme, valorisation du prix par le contenu
- Positionnement : artisan restaurateur différenciant
- Reconnaissance : guides Petit Futé, Michelin, Gault&Millau

Ces deux exemples montrent que, face à la pénurie de personnel, l'artisan restaurateur doit faire des choix structurants. Le Binôme privilégie la maîtrise de son outil de travail et l'ancrage local ; Là-Haut investit dans l'humain et la différenciation. Deux modèles distincts, mais une même exigence : adapter l'entreprise à ses ressources pour pérenniser un savoir-faire artisanal et continuer à faire plaisir à ses clients !

Prenez soin de vous.





TRÉSORERIE

Votre cabinet comptable ne va pas manquer de vous solliciter pour découvrir le fonctionnement de la facturation électronique qui vous concernera à partir de septembre prochain. Prenez un temps d'avance, et découvrez les éléments de langage, évidemment anglicisés, qui accompagnent sa mise en place.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : C'EST-À-DIRE ?

Rédacteur : **Virginie DACHICOURT**

La facturation électronique marque une étape majeure dans l'évolution de la relation entre les entreprises et l'Administration fiscale. Suite à notre article page 9 du numéro 181, détaillons ici les deux mécanismes complémentaires qu'il faut distinguer au cœur du dispositif : l'e-invoicing et l'e-reporting.

L'e-invoicing (facturation électronique) concerne l'émission, la transmission et la réception de factures sous un format électronique structuré. À terme, toutes ces factures entre entreprises assujetties à la TVA et établies en France devront transiter par une plateforme agréée, appelée Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) ou par le Portail Public de Facturation (PPF).

Ces plateformes font l'objet d'un processus d'agrément officiel et sont référencées sur le site de l'Administration fiscale. Cette publication permet aux entreprises de vérifier facilement la conformité de la solution choisie et de s'assurer que les flux de facturation et de reporting respectent les exigences réglementaires en matière de sécurité, de traçabilité et de transmission des données.

Contrairement à une facture PDF envoyée par e-mail, l'e-invoicing repose sur des formats normalisés (Factur-X, UBL, CII) permettant un traitement automatisé des données.

L'e-invoicing s'applique principalement aux transactions entre professionnels (B2B), et chaque facture suit un circuit précis : **émission** par le fournisseur, **transmission** via une plateforme, **réception** par le client, puis **communication** de certaines données à l'Administration. Ceci vise à réduire la fraude à

la TVA, améliorer la traçabilité des échanges et accélérer les délais de paiement.

En complément, l'e-reporting répond à une autre obligation déclarative. Il concerne les opérations qui ne sont pas couvertes par l'e-invoicing, notamment les ventes à des particuliers (B2C), les transactions internationales, ainsi que certaines opérations spécifiques. Dans ces cas, la facture n'est pas obligatoirement transmise via une plateforme, mais les données-clés de la transaction doivent être reportées électroniquement à l'Administration fiscale.

Grâce à l'e-reporting, l'État dispose d'une vision globale de l'activité économique et des flux de TVA, même lorsque la facturation électronique n'est pas requise. Les principales informations transmises sont le montant de l'opération, la TVA collectée, la date et le type de transaction.

Exemple : un maçon, assujetti à la TVA, est soumis à l'e-invoicing lorsqu'il facture des travaux à une entreprise française. Cependant, pour ses interventions chez des particuliers, il n'est pas tenu d'émettre une facture électronique, mais reste soumis à l'e-reporting pour transmettre les données de ses opérations à l'Administration fiscale.

Même lorsqu'un professionnel est libre d'établir un justificatif – notamment dans le cadre de ventes à des particuliers – il n'est pas pour autant exclu du dispositif de facturation électronique, l'entreprise reste toutefois soumise à l'obligation de transmission des données de transaction à l'Administration fiscale via l'e-reporting.

Ainsi, que ce soit en e-reporting, ou en e-invoicing, la déclaration des données de transaction s'impose.



RÉSEAUX

Les dirigeants passent entre 3 et 5 heures par jour sur un écran. On les dit piégés dans les toiles des réseaux sociaux, et maintenant de l'IA, guettés par la solitude... mais l'entrepreneur se rebiffe.

HYPERCONNEXION, DÉPENDANCE : LES DIRIGEANTS SE REBIFFENT

Rédacteur : **Jean MOCHON - Penser Simple** - Article entièrement écrit « à la main, sans IA »

Dans les années 1990 le sociologue Philippe Mallein, dans ses travaux sur les usages de l'innovation, avait identifié un paradoxe présent chez tout individu, auquel les nouveaux produits et services se devaient d'apporter une réponse : le besoin d'être « seul ET ensemble ». Dès les années 2000, les profils LinkedIn étaient nos personnalités et nos réussites toujours plus extraordinaires sans aucune possibilité de parler vrai à son « cher réseau ». Résultat : une amplification de la solitude. (voir l'article d'OGA 181 sur les travaux du Pr Torres).

Car, et c'est aussi un paradoxe, plus on veut paraître humain, plus on veut paraître engagé, plus on se rue sur les réseaux sociaux... En résultent la pression, l'injonction de réussite, y compris lorsque ce même dirigeant affiche des choix divergents et risqués... au risque d'une solitude accrue (sans possibilité de réelle confrontation d'idées).

ESCLAVE ET COMPAGNON : MAÎTRISER LES RÉSEAUX

Le même Philippe Mallein qui travaillait sur les outils numériques avait pointé un second paradoxe « esclave ET compagnon » : paradoxe humain assumé. Aujourd'hui, pour ne plus être esclave de son réseau social, le retour au contact réel, à la rencontre, a le vent en poupe. Les réseaux institutionnels ont retrouvé du poil de la bête, et partout naissent des clubs d'entrepreneurs à l'échelle de leur territoire de vie ou de leurs passions. Exemple, autour de la passion et de la pratique du running, le Founders Running Club recense plus de 40 000 membres partout dans le monde.

Une réponse opportune, car la guerre de l'attention a été relancée récemment par l'IA dite « relationnelle », devenue « partenaire d'échange », qui cible aussi les dirigeants qui leur font plus confiance qu'à leurs conseils historiques.

De quoi donner des sueurs froides lorsque, dans un article de The Conversation (novembre 2025), Antoine Pelissolo, un psychiatre de l'Inserm, évoque ces IA conversationnelles à qui on peut tout confier, comme on le ferait avec un proche, qui « sont une véritable bombe à retardement pour la santé mentale... des ados ». Encore un scénario sombre et déshumanisé... mais que la prolifération de clubs et lieux d'échanges vient empêcher de se déployer.

Très humaine finalement cette réponse au Too many friends !

En 2013 Brian Molko écrit la chanson de Placebo

I GOT TOO MANY FRIENDS
J'ai trop d'amis

Too many people that I'll never meet
Trop de personnes que je ne rencontrerai jamais (...)

But I got a reason to declaim
Mais j'ai une raison de m'indigner
The applications are to blame
ce sont les applications qui sont à blâmer

L'économie de l'attention.

2008, l'historien André Rouillé pointait l'enjeu de la captation de l'attention. En 2022 sortait le livre « La Guerre de l'attention, Comment ne pas la perdre » par Yves Marry et Florent Souillot.





RÉSERVATION EN LIGNE

La visibilité et la portée marketing sont des facteurs clés pour le succès d'une location saisonnière, mais quelle plateforme est la plus appropriée à votre bien immobilier ?

LOCATION SAISONNIÈRE : QUELLE PLATEFORME EN LIGNE POUR BIEN VENDRE ?

Rédacteur : **Jocelyne LORÉ**

Être propriétaire d'une maison ou d'un appartement que l'on veut mettre en location saisonnière demande du temps et de l'énergie. Passer par un système de réservation en ligne, rapide et sécurisé, peut faciliter la gestion de ces biens, mais le choix de la plateforme n'est pas anodin et le montant de location qui d'une part vous reviendra, et d'autre part sera payé par le voyageur peut varier sensiblement d'une plateforme à l'autre.

Le marché de la location saisonnière a connu un essor considérable ces dernières années, avec l'avènement des plateformes en ligne, qui permettent d'optimiser la visibilité et la rentabilité du bien loué. Chaque plateforme a ses spécificités, certaines étant plus adaptées à des locations de chambres (par exemple : Booking), d'autres pour la location d'un logement entier (Airbnb ou Aritel), ou rattachées à des labels tels que Gites de France.

Ces plateformes ont toutes des modèles économiques qui varient sensiblement, avec des commissions plus ou moins élevées, ou proposant des options payantes pour augmenter la visibilité de l'annonce.

Airbnb est devenu le leader mondial du marché de la location saisonnière, avec une interface simple et intuitive. La plateforme offre une messagerie permettant une communication facile entre le voyageur et l'hôte. Des frais de service sont appliqués pour chaque réservation : les voyageurs paient ces frais allant de 14,1% à 16,5 % et le propriétaire, lui, se voit redevable de 5 % de commissions.

Autre acteur international majeur : booking.com. D'abord spécialisé dans l'hôtellerie, Booking a élargi son offre à d'autres hébergements, dont la location saisonnière. Les commissions sont prélevées sur chaque réservation, avec des taux variant de 15% à 18% à la charge de l'hôte.

Aritel est aussi une plateforme de location très plébiscitée, surtout en France. Elle offre un outil simple et accessible de gestion des réservations. Le propriétaire peut choisir de supporter un coût de 8% à chaque réservation, entre les frais de traitement (3%) et les commissions (5%) ou un abonnement annuel (349€) et dans ce cas, pas de commissions. A cela, viendront s'ajouter 5 à 12% supplémentaires facturés au voyageur.

Quant à la plateforme Gites de France, elle est ouverte aux propriétaires gérant un ou plusieurs gites, et dans la majorité des cas, rattachée à un label. Les frais d'adhésion varient d'un département à l'autre, mais en général il y a un droit d'inscription, plus une commission basée sur le prix de la location et/ou une commission sur les réservations faites par le biais de la plateforme. Les commissions sur les réservations effectuées par celle-ci se situent généralement entre 15 et 20 %.

Prenez donc bien le temps de choisir votre plateforme avant de vous lancer, en fonction du type de bien, de sa localisation et du public cible. Une stratégie de multi-diffusion peut s'avérer la solution la plus efficace pour maximiser la visibilité et la rentabilité d'une location saisonnière, mais quelle que soit l'option choisie, la clé du succès réside dans une gestion professionnelle, une communication efficace et une expérience client de qualité.





INFOS

Tenue du registre
phytosanitaire :
mettez-vous
en règle.

L'EMPLOI DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LE COLLIMATEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

Rédacteur : **Virginie DACHICOURT**

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la réglementation sur le registre phytosanitaire, a été renforcée pour sécuriser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assurer une meilleure traçabilité. Cette démarche constitue désormais un outil obligatoire pour toutes les exploitations et entreprises manipulant des produits phytosanitaires, qu'il s'agisse de cultures, de pépinières, ou de prestations de services agricoles.

Qu'est-ce que le registre phytosanitaire ?

C'est un document dans lequel sont consignées toutes les interventions impliquant des produits phytosanitaires qui doit contenir ces informations :

- la date d'intervention,
- le type de produit utilisé et sa composition,
- la dose appliquée,
- le mode et la zone d'application,
- l'identité de l'opérateur,
- les conditions météorologiques, lorsque cela est pertinent.

Le registre peut être tenu sous format papier ou électronique, mais la version électronique est fortement recommandée pour faciliter le suivi et la transmission en cas de contrôle.

Important :

Le règlement d'exécution (UE) 2025/2203 de la Commission du 31 octobre 2025 modifie le règlement d'exécution (UE) 2023/564 en ce qui concerne la conversion au format électronique des registres des produits phytopharmaceutiques tenus par les utilisateurs professionnels.

Ce texte publié au Journal officiel de l'UE a pour effet de permettre le report à la date du 1^{er} janvier 2027 de l'obligation d'enregistrement sous format électronique « lisible par machine » des registres phytosanitaires tenus par les utilisateurs professionnels.

La dernière réforme précise que :

- toutes les entreprises utilisant ces produits doivent tenir un registre à jour en temps réel,
- les informations doivent être exactes, complètes et conservées pendant au moins cinq ans,
- les registres électroniques doivent permettre un accès facile et sécurisé pour l'entreprise et pour les autorités en cas de contrôle,
- les chefs d'entreprise sont responsables de la formation et de l'information de leurs opérateurs pour garantir la bonne tenue du registre.

L'objectif principal est d'améliorer la traçabilité des produits phytosanitaires, de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement, et de sécuriser la responsabilité de l'entreprise en cas de contrôle ou de litige.

Exemples :

- un céréalier utilisant des herbicides doit noter chaque traitement : date, produit, dose, parcelle, opérateur.
- un paysagiste ou prestataire de services phytosanitaires doit y faire figurer tous les traitements appliqués chez ses clients.

En cas de contrôle, la présentation d'un registre complet et à jour évite des sanctions et démontre le respect de la réglementation.

En résumé, le registre phytosanitaire ne constitue pas une simple formalité administrative : **c'est un outil de sécurité et de conformité** qui protège l'entreprise et ses collaborateurs tout en répondant aux exigences légales. Les chefs d'entreprise indépendants doivent donc anticiper sa mise à jour et sa tenue quotidienne pour éviter ou prévenir tout risque de non-conformité.



© S. Leitenberger



CRÉATION D'ENTREPRISE

À l'heure où les médias font la part belle aux dépôts de bilan des entreprises industrielles et commerciales, arrêtons-nous quelques minutes sur deux exemples d'installation d'agriculteurs et de création de TPE réussies.



EXIGENCE ET QUALITÉ, LE CŒUR DE LEUR PROJET D'ENTREPRISE

Rédacteur : LA BELLE IDÉE

Elles/ ils ont un métier qui leur plaît... pourtant, à un moment de leur vie, ils passent à autre chose, souvent dans des mondes ou des lieux que les sages conseils... ne leurs auraient pas conseillés. Deux trajectoires portées par deux mêmes mots : qualité, indépendance et par l'envie de tenter l'aventure.

En 2024, les créations d'entreprises en France ont connu une augmentation significative, atteignant un niveau record de 1 111 200 nouvelles entreprises créées. En 2025, ce chiffre a continué de progresser, avec 116 570 entreprises créées en octobre 2025, soit +11,7 % par rapport à octobre 2024. Source Insee.

Drôme, une lecture presque au hasard : un appel d'offres pour proposer à un couple d'agriculteurs de venir s'installer sur l'Ile d'Ouessant. Marie et Thomas Richaud ont quitté leur ferme de la Drôme à la fin des années 2000 pour créer une ferme d'élevage sur une île qui n'en avait jamais connu. « On a répondu à cet appel d'offre parce qu'on ne voulait pas regretter de ne pas avoir essayé » explique Marie Richaud « et on a été retenus ».

Auvergne : Amandine Elias, après 8 années de cheffe de labo dans une chocolaterie... veut vivre son projet avec l'exigence de la qualité et de l'éthique dans les achats qui lui semble essentiels. Elle crée Amandine et Chocolat à Pagnat, à une trentaine de kilomètres de Clermont Ferrand, quitte un environnement d'entreprise pour jouer seule, et tout faire, de la production à la commercialisation, du labo à la boutique. Un schéma presque « classique » de création d'entreprise.

Pour Marie et Thomas Richaud, le pari était tout autre. Leur ferme en Drôme avait déjà un côté « aventurier » puisque pour produire du lait, ils avaient choisi une race de vaches peu répandue dans un monde de production productiviste : des vaches jersiaises, race originaire de l'Ile de Jersey, petites, connues pour leur lait de qualité et leur résistance... un atout pour le projet ouessantin.

QUALITÉ DU PRODUIT ET DE LA PRODUCTION

Arrivée sur l'Ile, le projet reposait sur la possibilité de louer 20 ha à la mairie, « il a fallu tout créer ou recréer, acheter le matériel, gérer les possibilités de pâtures, s'installer »... L'un des imprévus aura été un projet de labo de fabrication de fromages qui prit plus d'un an de retard : « pendant un an j'ai fait la fabrication dans le camion qui sert à la vente ». Marie et Thomas conservent leur cap : objectif, une exploitation de taille maîtrisée, une priorité donnée à la qualité, une production avant tout tournée vers le circuit court et le local : « bien sûr on pourrait vendre plus et certainement plus cher sur le continent, mais ce n'est pas notre projet ». Après 5 ans, et parce que l'autonomie et l'indépendance leur vont bien, la ferme des « Vaches aux 4 vents » a atteint son régime de croisière.

à Pagnat, Amandine, sans jamais faire de concession sur la qualité de ses approvisionnements ni sur le fait de tout faire elle-même, « ici vous ne verrez jamais entrer un seau de praliné industriel », est arrivée en 3 ans à son objectif de 110k€ de chiffre d'affaires, sortant du lot par rapport à pas mal de créations de chocolateries portées par la mode des émissions TV et des réseaux.

Deux points communs à ces deux créations d'entreprises réussies : savoir se débrouiller en autonomie et ne jamais sacrifier la qualité.



LES BRÈVES

TAXES FISCALES

REVALORISATION DU MALUS AUTOMOBILE EN 2026
Le malus automobile comprend 2 taxes appliquées à certains véhicules de tourisme :

- la taxe sur la masse en ordre de marche, ou "malus masse",
- et la taxe sur les émissions de dioxyde de carbone, ou « malus CO2 ».

À partir du 1er janvier 2026, le malus CO2 s'applique dès 108 g de CO2/km et la dernière tranche du malus est fixée à 80 000 € au-delà de 191 g de CO2/km.

Le malus masse évolue également au 1er janvier 2026, avec un seuil de déclenchement désormais abaissé à 1,5 tonne. Ainsi, à compter de cette date, le barème s'étend de :

- 10 € pour la fraction de la masse en ordre de marche comprise entre 1 500 kg et 1 699 kg,
- à 30 € pour la fraction de masse à partir de 2 000 kg.

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2026, les véhicules de la catégorie N1 de type "Camion", classés hors route et comprenant au moins 5 places assises, sont désormais concernés par ces deux taxes.

Sources : Economie.gouv.fr, Actualité 16 décembre 2025

AIDES AUX PARTICULIERS

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE : DES MONTANTS EN HAUSSE POUR LES MÉNAGES

En 2025, la prime "Coup de pouce véhicules particuliers électriques" a remplacé le bonus écologique.

Le Gouvernement a annoncé la poursuite, en 2026, du soutien pour l'achat des véhicules électriques neufs par les ménages, dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les aides pour les véhicules électriques pourront atteindre :

- 5 700 € pour les ménages précaires,
- 4 700 € pour les ménages modestes non précaires,
- 3 500 € pour les autres ménages.

Lorsque la batterie du véhicule est fabriquée en Europe, un bonus additionnel peut atteindre 1 200 € à 2 000 €.

Par ailleurs, les plafonds de revenus définissant les catégories de ménages modestes et de ménages en situation de précarité énergétique sont revalorisés par un arrêté du 22 décembre 2025.

Source : Arrêté du 22 décembre 2025, n° ECOR2534201A : JO 26 décembre 2025

CONTRÔLE FISCAL

QUAND LA POSTE MET PLUS DE 6 MOIS À REMETTRE LES OBSERVATIONS DU CONTRIBUABLE À L'ADMINISTRATION

Une procédure de contrôle d'une société a dû être annulée pour irrégularité au motif que l'Administration n'avait pas pris en compte ses observations envoyées dans le délai légal de 30 jours, mais réceptionnées 6 mois après la proposition de rectification en raison d'un retard dans la distribution du courrier par La Poste.

Le contribuable auprès duquel les sommes avaient été mises en recouvrement sans tenir compte de ses observations a été privé d'une garantie essentielle.

Source : CAA Versailles, 7 octobre 2025, n° 23VE01213, SARL TLM Express

INDEMNITÉ DE RUPTURE

HAUSSE DE LA CONTRIBUTION EMPLOYEURS SUR LES INDEMNITÉS DE RUPTURE

À compter du 1er janvier 2026, la loi de financement de la Sécurité sociale relève la contribution patronale applicable aux indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite d'un salarié. Elle passe de 30 % à 40 % sur la part des indemnités exonérées de cotisations de Sécurité sociale (CSS, art. L.137-12 modifié).

Pour en savoir plus sur les indemnités de rupture :

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-rupture-conventionnelle-du-contrat-de-travail-duree-indeterminee>

Source : Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, n° 2025-1403, 30 décembre 2025, art. 15 : JO 31 décembre 2025



© Sachidesigns

ARRÊT DE TRAVAIL :

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE CONTRÔLE PAR VISIOCONFÉRENCE

Par **BERCY INFOS**

Publié le 27 novembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lorsque vous êtes en arrêt de travail, l'Assurance maladie peut prendre l'initiative d'un contrôle médical pour vérifier que votre arrêt est justifié. Cet examen est effectué par un médecin-conseil de l'organisme. À compter de décembre 2025, ce contrôle médical peut être réalisé à distance, en visioconférence.

Le dispositif de télécontrôle médical, mis en place par l'Assurance maladie, a été expérimenté pendant 3 mois dans 3 régions « pilotes » : la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie.

À compter du mois de décembre, il est généralisé sur l'ensemble du territoire français.

Ce dispositif peut être utilisé dans le cadre :

- d'un arrêt de travail ;
- d'un accident de travail ;
- d'une maladie professionnelle ;
- ou de certaines demandes d'invalidité.

Il s'agit d'un **échange par visioconférence sécurisée entre vous et un médecin-conseil de l'Assurance maladie** ; ce dernier est chargé de s'assurer que votre arrêt pour maladie est justifié.

À NOTER

Jusqu'à alors, ces entretiens médicaux étaient menés exclusivement en face à face lors d'un rendez-vous.

L'Assurance maladie indique que les objectifs du dispositif de télécontrôle médical sont notamment de :

- **fluidifier** les échanges entre les assurés et les médecins-conseils ;
- **réduire** les déplacements des assurés.

L'organisme précise que les garanties, l'exigence et les objectifs restent identiques, que l'échange médical soit réalisé en visioconférence ou en face à face.

COMMENT SE DÉROULE LE TÉLÉCONTRÔLE MÉDICAL ?

La procédure de télécontrôle médical se déroule en 3 étapes :

- 1. Deux jours avant le télécontrôle**, au plus tard, un message vous est envoyé sur votre adresse courriel personnelle, avec la date et l'heure du rendez-vous, ainsi que les modalités de connexion. Un SMS vous est aussi adressé (l'adresse courriel et le numéro de téléphone utilisés sont issus des informations présentes dans votre compte Ameli).
- 2. La veille**, vous recevez un courriel et un SMS pour vous rappeler la date et l'heure du rendez-vous.
- 3. Le jour du télécontrôle**, vous devez vous connecter à la visioconférence, depuis l'appareil de votre choix (smartphone, tablette ou ordinateur), afin d'échanger sur votre pathologie avec le médecin-conseil.

Si vous ne pouvez pas prendre part au rendez-vous programmé par visioconférence, ou si vous ne souhaitez pas utiliser cette méthode, un rendez-vous en présentiel vous est proposé.

RAPPEL

Si le médecin-conseil de l'Assurance maladie décide que votre arrêt de travail est injustifié, vous en êtes informé immédiatement ; votre médecin traitant également.

Si vous avez perçu des indemnités auxquelles vous n'aviez pas ou plus droit, l'Assurance maladie peut vous demander le remboursement des sommes perçues à tort.

Source : www.service-public.gouv.fr

LES CHIFFRES CLÉS

- **SMIC horaire:** 12,02 €
- **SMIC MENSUEL BRUT:** 35 heures hebdomadaires = 1 823,03€
39 heures hebdomadaires = 2 083,41 € avec majoration de 25 % et
2 052,17 € avec une majoration de 10 %.
- **Minimum garanti:** 4,25 € au 1/01/2026
- **Plafond de Sécurité Sociale:** 4 005 € par mois, 220 € par jour,
48 060€ pour l'année 2026
- **Remboursement des frais de repas:** hors locaux entreprise
(chantiers) = 10,40 €, dans les locaux (paniers) : 7,50 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 21,40 €
- **Indemnités de grand déplacement (par jour) pour les 3 premiers mois:** logement et petit déjeuner = 76,60 € (départements 75, 92, 93 et 94), 56,80 € (autres départements)

- **Hausse des prix :**
En 2025 les prix à la consommation ont augmenté de 0,8 % en moyenne
- **Intérêt légal 1^{er} janvier 2026:**
Pour les particuliers 6,67 %, pour les professionnels 2,62 %
- **RETRAITE :**
Pour valider un trimestre en 2026, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 803 €.

2026 - BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VOITURES *

	D <= 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
<= 3 CV	D x 0,529	(D x 0,316) + 1 065	D x 0,370
4 CV	D x 0,606	(D x 0,340) + 1 330	D x 0,407
5 CV	D x 0,636	(D x 0,357) + 1 395	D x 0,427
6 CV	D x 0,665	(D x 0,374) + 1 457	D x 0,447
7 CV et +	D x 0,697	(D x 0,394) + 1 515	D x 0,470

*Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20 %

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2025	2 146	2 086	2 056	mars 2026
2024	2 227	2 205	2 143	2 108
2023	2 077	2 123	2 106	2 162
2022	1 948	1 966	2 037	2 052
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
Variation en %	sur 1 an -4.06 %	sur 3 ans + 0,9 %		

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2025	145.47	+1.40%	146.68	1.04%	145.77	+0.87 %	145,78	+0,79 %
2024	143,46	+3,50 %	145,17	+3,26%	144,51	+2,47 %	144,64	+1,82 %
2023	138,61	+3,49 %	140,59	+ 3,50%	141,03	+ 3,49 %	142,06	+3,50 %
2022	133,93	+2,48 %	135,84	+3,60%	136,27	+ 3,49 %	137,26	+ 3,50 %

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.service-public.gouv.fr



GUDULE

Sans doute ces chroniques, presque toujours au présent, peuvent laisser planer un doute. Il est temps, plus que temps vu les moyens donnés à tous par la démocratisation sauvage des Intelligences Différentes, toujours aussi apparemment gratuites (ne jamais oublier le vieil adage « *si c'est gratuit, c'est toi le produit* »), plus que temps donc de lever le doute qui pourrait subsister : une des caractéristiques de base du héros, ici, est d'être immortel, d'avoir toujours été là et d'y être toujours demain.

Tel un plan comptable. Il ne nous faudra donc maintenant qu'un peu d'imagination pour poursuivre : nous sommes en 2037, les OGA existent, encore et toujours. Les IA qu'utilisaient ces organismes alors à l'agonie administrative ont truané les textes et sont à ce jour devenus une obligation. L'une d'entre elles, passée par là et mal paramétrée avait pourtant bien failli tout saccager. Mais comme d'habitude, notre héros se trouvait au bon endroit au bon moment.

L'IA arrivait, silencieuse, en longeant le mur gauche des bureaux de la comptabilité quand elle se prit les pieds dans une corbeille à papiers virtuelle oubliée là par un collaborateur humain et négligent. Le bruit totalement anormal, simplement réel en fait, donnait un côté poétique à l'histoire. Un vrai bruit. Cet incident apparemment anodin marqua le début d'une lutte pour le contrôle des comptes, des photographies et, même, des brouettes. Ça peut sembler loufoque, idiot, ridicule, mais un clan d'IA focalisait son

attention sur les brouettes. Le contrôle du monde, dans leurs octets malades, passaient par celui de la roue. Qu'elle soit du destin, du paon d'à côté ou d'une automobile autonome, la roue semblait l'unique centre d'intérêt de ce groupe malade.

L'IA mal contrôlée, mal orientée, s'était axée – c'est le cas de le dire – axée sur la brouette. La brouette, summum de l'évolution humaine, la vraie brouette, celle avec une seule roue et, si possible, gonflable. La brouette... !

Qui contrôlerait la brouette contrôlerait l'humanité. Il était plus que temps pour notre héros d'intervenir. Ce que tout le monde nommait Intelligence Artificielle fut rapidement démasqué. Le « système Gudule » (SG) révéla en moins de temps qu'il n'en fallut pour l'écrire qu'en fait d'Intelligence Artificielle on avait hérité d'une Imagination Assistée.

Le Système Gudule, en l'occurrence l'alliance autour d'une table de Victorien Gudule avec ses complices habituels (Amédée Raspoute, son expert-comptable, son beau-frère et inspecteur des impôts préféré, et notre éternel directeur de centre enfin rentré de voyage d'étude), ce système fonctionnait comme une Intelligence Collective. Rien de mieux sur le terrain pour démasquer une IA faisandée au point de ne pouvoir éviter une corbeille à papier dans un couloir. Avec le SG face à l'IA, on avait la preuve que suffisaient pour avancer courage et patience... et intelligence collective. Comme d'H.A.B..

VU & REVUE DE PRESSE

Commerce : la bascule vers les achats de dernière minute... pour cause de sérénité

Selon la dernière étude OpinionWay réalisée pour Amazon à l'occasion de Noël (Jeff Bezos, nouveau père Noël), les achats en ligne seraient devenus la meilleure manière de faire ses achats de dernière minute sans stress... donc, sans plonger dans la foule des fêtes de fin d'année... mais pas que. La raison principale reste la simplicité, mais la raison secondaire serait de pouvoir se décharger sur le transporteur en cas de retard. En effet, ce jeu du « cadeau en retard, mais ce n'est pas ma faute » devient un des atouts majeurs du e-commerce : 76% des personnes enquêtées ont déjà utilisé l'alibi du retard de livraison pour justifier une arrivée de cadeau après la bonne date...

Opinion-way.com

Algues vertes en Bretagne/ l'Etat déclaré responsable

Le 24 juin 2025, la cour d'appel administrative de Nantes a rendu un arrêt historique : l'Etat français est reconnu responsable de la mort d'un jogger en 2016, le coureur avait été empoisonné par les émanations des algues vertes. L'été 2025 a enregistré une croissance exceptionnelle de ces algues pirates sur presque toute la côte Bretonne, et toujours en lien avec les pollutions aux nitrates dues à l'activité agricole intensive et à l'élevage notamment.

AFP/ La Croix juillet 2025

Vera pour éviter le piège des fausses informations

La désinformation progresse. TikTok développe une offre d'actualités à sensation, dont le principe est parfois de raconter des faits divers inventés (textes, vidéos créés par l'IA, etc.). La plateforme propose aux « créateurs » de ces articles des revenus substantiels, de 1500 à 4500 €/ mois si les productions attirent suffisamment de vues, selon l'Agence France Presse. En réaction,

L'ONG française LaRéponseTech commence à proposer (phase Beta actuellement) un accès à une plateforme gratuite : Vera, qui permet de vérifier la fiabilité des sources utilisés pour une recherche sur le web ou utilisant l'IA. Elle s'appuie sur une base publique de 250 sources suivies par un comité d'experts indépendants.

Le siècle digital Décembre 2025

La semaine de 4 jours séduit les salariés, divise les dirigeants

Dès 2023, 42 % des salariés considéraient que le travail a perdu de son importance dans leur vie. Pour y répondre la semaine de 4 jours est apparue depuis 3 ans comme une piste. Du côté des dirigeants le propos est plus nuancé, entre celui de Laurent de La Clergerie (pdg créateur de LDLC), qui a vu son activité passer de 497 M€ à 730 M€ pendant les deux premières années de mise en place de la semaine de 4 jours, et celui de Julien Le Corre qui a mis en liquidation son entreprise 18 mois après la mise en place de ce dispositif. Reste que la solution de la semaine de 4 jours fait son chemin avec de 70 à 80 % des salariés intéressés par cette possibilité de « travailler moins pour vivre mieux ».

Conversation 2025

Un toit en forme d'éventail pour l'opéra de Shangäi

Shangäi rêvait d'un opéra aussi ouvert que possible à la population. Le cabinet Snøhetta a répondu à cette demande en imaginant un lieu portant une toiture en forme d'éventail qui puisse devenir 24 h sur 24 une place publique. L'opéra en construction deviendra ainsi, à la fois un lieu de spectacles et un lieu de rencontre dans son intérieur comme dans ses extérieurs.

Batiactu Juillet 2025



© makyzz - Maksym - mitrija

OGI FRANCE, UN PARTENAIRE AU QUOTIDIEN DE VOTRE ENTREPRISE

Afin d'apporter un soutien quotidien aux professionnels indépendants, commerçants, artisans, prestataires de services, loueurs en meublés, ainsi qu'aux professions libérales, OGI France vous propose un ensemble d'outils d'aide à la gestion et à la fiscalité, dont l'accès est inclus dans votre cotisation annuelle.

- **Examen des déclarations professionnelles** : audit technique de la liasse, contrôle de la TVA
- **Rôle d'alerte** auprès de votre entreprise, en partenariat avec votre cabinet comptable, et envoi d'un rapport avec, pour information, les anomalies qui seraient à corriger
- **Documentations et guides** (sur votre espace extranet)
- **Statistiques et études** professionnelles
- **Accès à la centrale d'achat OGA DYNABUY** : dès lors que vous avez un numéro SIREN, des réductions professionnelles et personnelles non négligeables

EN COMPLÉMENT, UN ACCÈS À DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (TARIFS, NOUS CONSULTER)

Formations (plus de 50 thèmes par an, en présentiel et en webinaire), avec des intervenants de qualité et des journées conviviales, source d'échanges entre les participants.

Examen de conformité fiscale pour les indépendants professionnels : l'examen de conformité fiscale (ECF) est un audit sur 10 points fiscaux les plus contrôlés afin de vérifier leur conformité au regard des règles fiscales. La réalisation d'un examen de conformité fiscale ne protège pas d'un éventuel contrôle fiscal. Toutefois, dans le cadre de la relation de confiance avec l'administration fiscale, l'ECF permet d'obtenir des **garanties en cas de contrôle : pas de pénalité ni intérêt de retard ne sera dû en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés** lors de cet examen.

De plus, l'administration fiscale tiendra compte de la présence d'un ECF dans la planification des contrôles fiscaux.



**OGI-FRANCE,
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER
AU 02.99.56.65.40**

COTISATION D'ADHÉSION 2026 :

un tarif unique de 98€ TTC (si TVA à 20%)
Pour une sécurisation fiscale optimale de votre dossier
Pas de délai réglementaire pour l'adhésion

**Retrouvez tous nos services sur notre site
www.ogifrance.fr**

Des espaces spécifiques pour les commerçants, artisans, professionnels libéraux ou loueurs en meublés pour accéder directement aux services qui peuvent vous intéresser en priorité.